

DEPARTEMENT
DU RHONE

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|-------------------|---|
| AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15 | EN EXERCICE 15 | QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 14 |

| |
|---|
| DATE DE LA CONVOCATION : 03 Avril 2026 |
|---|

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 09 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès - BAZIN Christian - LHOPITAL Stéphanie - CHARLOT Christophe - PEYNAUD Joëlle - THIEFFRY Gaëtane - MILLES Yoann - BARBIER Sébastien - GERSTER Adrien - DUMORTIER Marilyne - DECAMBRON Charlotte - BORIE Anne-Sophie - MONIER Aurélien - ANTONIALI Guillaume

Était absent : DENIZET Victoire

Secrétaire de séance : MONIER Aurélien

D/2026-044

Objet de la délibération : Election des Délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)

Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune au SMAGGA (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon).

Elle indique qu'il y a lieu d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à ce Syndicat.

Elle rappelle que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il doit être procédé à un 3^{ème} tour au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du C.G.C.T.

Mme la Maire et M. Christophe CHARLOT se sont portés candidats.

Il est procédé aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire :

Madame la Maire : 14 voix (nombre votants 14)

Délégué suppléant :

M. Christophe CHARLOT : 14 voix (nombre votants 14)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme suit les représentants de la commune au sein du SMAGGA (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon) :

Madame la Maire, Agnès NELIAS, en qualité de déléguée titulaire,
M. Christophe CHARLOT, en qualité de délégué suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



| | | | |
|-------------------------------|---------------|---------------------------------|-----------|
| Aurélien MONIER Secrétaire | <i>Monier</i> | Agnès NELIAS Madame la Maire | <i>AN</i> |
|-------------------------------|---------------|---------------------------------|-----------|

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Publication ou notification du : 16 AVR. 2026

Publication site internet le : 16 AVR. 2026

Affichage liste des délibérations le : 16 AVR. 2026